

À PROPOS D'ARGENT



NOS PRIX COMPRENNENT:

- La location du bateau entièrement équipé.
- Une batterie de cuisine complète ainsi qu'une vaisselle suffisante même en cas d'occupation complète du bateau.
- La literie complète: draps, couvertures ou duvets, taies d'oreillers.
- La TVA à l'étranger.
- L'initiation à la conduite du bateau (théorie et pratique), à l'exception de quelques régions où des frais sont à payer sur place.
- L'assistance technique.
- L'assurance du bateau en responsabilité civile et en casco, avec une franchise égale au montant de la caution versée au départ.

La caution

Une caution de EUR 700.- à 3'250.- selon la compagnie et le type de bateau sera perçue lors de votre départ en croisière; ce montant vous sera restitué à votre retour après déduction du carburant utilisé et contrôle de l'état du bateau et de son inventaire. Il est important d'être conscient du fait que le bateau est placé sous la responsabilité du locataire: vous êtes tenu de vous acquitter du remboursement de tout dommage quel qu'il soit et ceci jusqu'à concurrence de la caution versée au départ, dont le montant correspond à la franchise des assurances responsabilité civile et casco.

L'assurance CDW (réduction / suppression de la franchise casco)

Si vous optez pour cette assurance à conclure sur place le jour de votre départ, le montant de la caution peut être significativement réduit. Les détails propres à chaque compagnie concernant cette assurance figurent sur la «fiche d'accès» qui vous sera remise avec vos documents de voyage.

Le carburant

Le carburant et les différents consommables (gaz, huile) de votre bateau vous seront facturés à la fin de votre croisière (un dépôt pour le carburant pourra cependant être exigé).

La plupart des compagnies vous facturera sur la base d'un forfait horaire selon l'indication de l'horamètre de bord. Pour les autres compagnies, le plein de carburant sera effectué à votre retour.

Les services facultatifs
Ces prestations doivent obligatoirement être demandées au moment de la réservation. Si elles sont réservées à une date ultérieure, cela doit être fait directement auprès de la base.

Les compagnies proposent divers services annexes facultatifs, tels que:

- Parking ou garage pour votre voiture.
- Location de vélos (les vélos peuvent être réservés au moment de votre inscription, mais au maximum deux par bateau. Possibilité de louer des vélos supplémentaires sur place).
- Service de nettoyage à la fin de votre croisière.
- Assurance CDW (réduction/suppression de la franchise casco).

Vous trouverez le coût de ces services dans les pages qui suivent, ainsi que dans la «fiche d'accès» qui vous sera remise avec vos documents de voyage.

Sauf mention contraire, tous ces services facultatifs doivent être réglés sur place.

ILS NE COMPRENNENT PAS:

- Les frais de réservation et de documentation: **CHF/EUR 90.-** par bateau.
- Le carburant (fuel et gaz).
- L'assurance pour frais d'annulation (si vous n'êtes pas au bénéfice d'un livret ETI ou d'une assurance similaire).
- La taxe d'entretien demandée par la plupart des compagnies si vous emmenez un animal domestique à bord du bateau.

IMPORTANT

Les prix en francs suisses (cours EUR/CHF 1.00 au moment de l'édition de cette liste de prix, novembre 2022) sont déterminés lors de la réservation définitive et calculés au cours du jour.

Vous avez aussi la possibilité de régler votre location en euros (voir conditions générales de contrat et de voyage 4.2.2 en page 33 de la liste de prix).



RÉSERVATION ANTICIPÉE

La plupart des compagnies proposent **des réductions pouvant aller jusqu'à 15%** pour toute réservation effectuée avant la fin de l'année 2022, voire, pour certaines d'entre elles, avant la fin janvier 2023.

Ces réductions sont appliquées uniquement si votre acompte de 30% est versé dans les deux semaines qui suivent votre inscription.



GARANTIE DE VOYAGE

L'Atelier du Voyage est membre du Fonds de garantie de la branche suisse du voyage.